

Dermatose nodulaire contagieuse bovine

Je vaccine pour protéger mon troupeau et celui des autres éleveurs

VACCINATION CONTRE LA DNC : ANTICIPER PLUTÔT QUE SUBIR !



La Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC) est une maladie virale strictement animale (non transmissible aux humains) particulièrement impactante pour les élevages naïfs.

Son apparition en Sardaigne (54 foyers) puis en France, 79 foyers depuis le 29 juin 2025, nécessite une réponse rapide et efficace pour empêcher sa propagation en Corse.

Fruit d'un travail collaboratif entre la Chambre d'Agriculture de Corse, les syndicats agricoles, le GDS, les vétérinaires et les autorités sanitaires, cette mesure préventive de campagne de vaccination obligatoire **vise à protéger le cheptel bovin insulaire et à éviter l'introduction et la propagation de cette maladie virale sur l'île.**

VACCIN ET STRATÉGIE DE VACCINATION

VACCIN



- **Vaccin** : BOVILIS LUMPYVAX de MSD, vaccin vivant atténué. [Consulter le RCP](#)
- **Posologie** : 1ml par voie sous-cutanée
- **Bonne efficacité** : validée dans les Balkans et en Europe du sud (2015-2017)
- **Immunité efficace** : 21 jours post vaccination
- **Vente pour boucherie** : Aucun temps d'attente après vaccination

STRATÉGIE DE VACCINATION



- **Vaccination obligatoire** : Réalisée et certifiée par les vétérinaires sanitaires dans toute la Corse à partir du 1er septembre. Elle concerne tous les bovins, quel que soit leur âge ou leur stade physiologique
- **Objectif** : Couverture vaccinale intégrale en 4 mois afin d'assurer une protection collective efficace et d'éviter l'introduction et la propagation du virus
- **Coûts de la vaccination** : Intégralement pris en charge par l'État

Dermatose nodulaire contagieuse bovine

Je vaccine pour protéger mon troupeau et celui des autres éleveurs

CONDUITE DES CHANTIERS EN CORSE

POINT D'ATTENTION	STRATÉGIE
Obligation de présentation	Tous les animaux du cheptel doivent être présentés lors de la vaccination, sans exception
Conditions de manipulation et de contention	La réussite et la rapidité de la campagne dépendent impérativement des conditions de manipulation et de contention des animaux. Il est essentiel de : <ul style="list-style-type: none">• Préparer des installations de contention adaptées et sécurisées• Assister le vétérinaire pour le bon déroulement de la vaccination (l'aiguille utilisée doit être changée à chaque animal)• Organiser la circulation des animaux pour faciliter les interventions• Assurer la sécurité des intervenants
Biosécurité	Application stricte des mesures de biosécurité pour éviter toute contamination croisée : <ul style="list-style-type: none">• Désinfection du matériel entre chaque exploitation• Nettoyage et désinfection des véhicules• Respect des protocoles de décontamination des intervenants



2

INFORMATION AUX ÉLEVEURS

Dermatose nodulaire contagieuse bovine

Je vaccine pour protéger mon troupeau et celui des autres éleveurs

EFFETS SECONDAIRES ET SURVEILLANCE

EFFETS SECONDAIRES



Il peut y avoir des effets secondaires passagers et sans gravité :

- Fièvre passagère
- Grosseur au point d'injection (qui disparaîtra en quelques jours),
- Baisse temporaire de production de lait et de perte temporaire d'appétit
- Plus rarement, apparition de petits nodules non contagieux sur la peau (moins de 2 centimètres de diamètre), qui ne s'ulcèrent pas, qui ne font pas de croûtes et qui disparaissent rapidement sans traitement

CONDUITE À TENIR



- Il est important de surveiller régulièrement ses animaux pendant 3 semaines suivant l'administration du vaccin
- La conduite à tenir reste identique que le troupeau soit vacciné ou non : **Alerter immédiatement son vétérinaire sanitaire en cas de signes évocateurs de la maladie ou apparition d'effets secondaires**

À RETENIR



- Un test permettant de distinguer les résultats virologiques positifs (PCR+) résultant d'une vaccination de ceux résultant d'une infection existe. **Il est donc possible de différencier un animal malade d'un bovin vacciné**
- Le stress lié à l'intervention ou une montée de fièvre, peut très rarement provoquer des avortements, tout comme n'importe quelle autre intervention

Pour plus d'informations :

- Site internet du GDS Corse : www.gdscorse.fr
- Site internet de la DRAAF Corse : www.draaf.corse.agriculture.gouv.fr
- DDETSPP Corse Du Sud : 04.95.50.39.40
- DDETSPP Haute Corse : 04.20.06.72.04
- Votre vétérinaire sanitaire